

Arrêté portant nomination des membres du Jury d'admission 2020-2021 en 2^{ème} année
dans les formations médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1, L. 712-2, R. 811-13, D. 911-31

Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique ;

Vu l'arrêté du 4 Novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique ;

Vu l'arrêté du 5 Mai 2021 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre en médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique à la rentrée universitaire 2021-2022 et plus spécifiquement son annexe I fixant les capacités d'accueil en 2^{ème} année du premier cycle des études de santé.

A R R Ê T E

Article 1 : Sont nommés membres du jury pour l'admission en 2^{ème} année des études médicales, pharmaceutique, odontologique et maïeutique au titre de l'année universitaire 2021/2022 :

Membre du jury :

Monsieur Nicolas BRONSARD
LUPI Laurence
MACCAGNAN Sandra
GARRIGUE Philippe
GINON Anne-Sophie
GAUCI Marc-Olivier
BRUNIN Cathy
AMBROSETTI Damien

Qualité / Discipline :

Enseignant médecine
Enseignante Odontologie
Enseignante Maïeutique
Enseignant Pharmacie
Enseignante discipline autre que santé
Personnalité qualifiée extérieure
Membre extérieur université
Enseignant Médecine

Article 2 : Monsieur Nicolas BRONSARD, PU-PH médecine, assurera la présidence du Jury.

Article 3 : Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise

Article 4 : Le présent arrêté sera portée à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Nice, le 10 Juin 2021


Pour le Président et par Délégation,

Le Doyen de l'UFR Médecine, Pr. Patrick Baqué